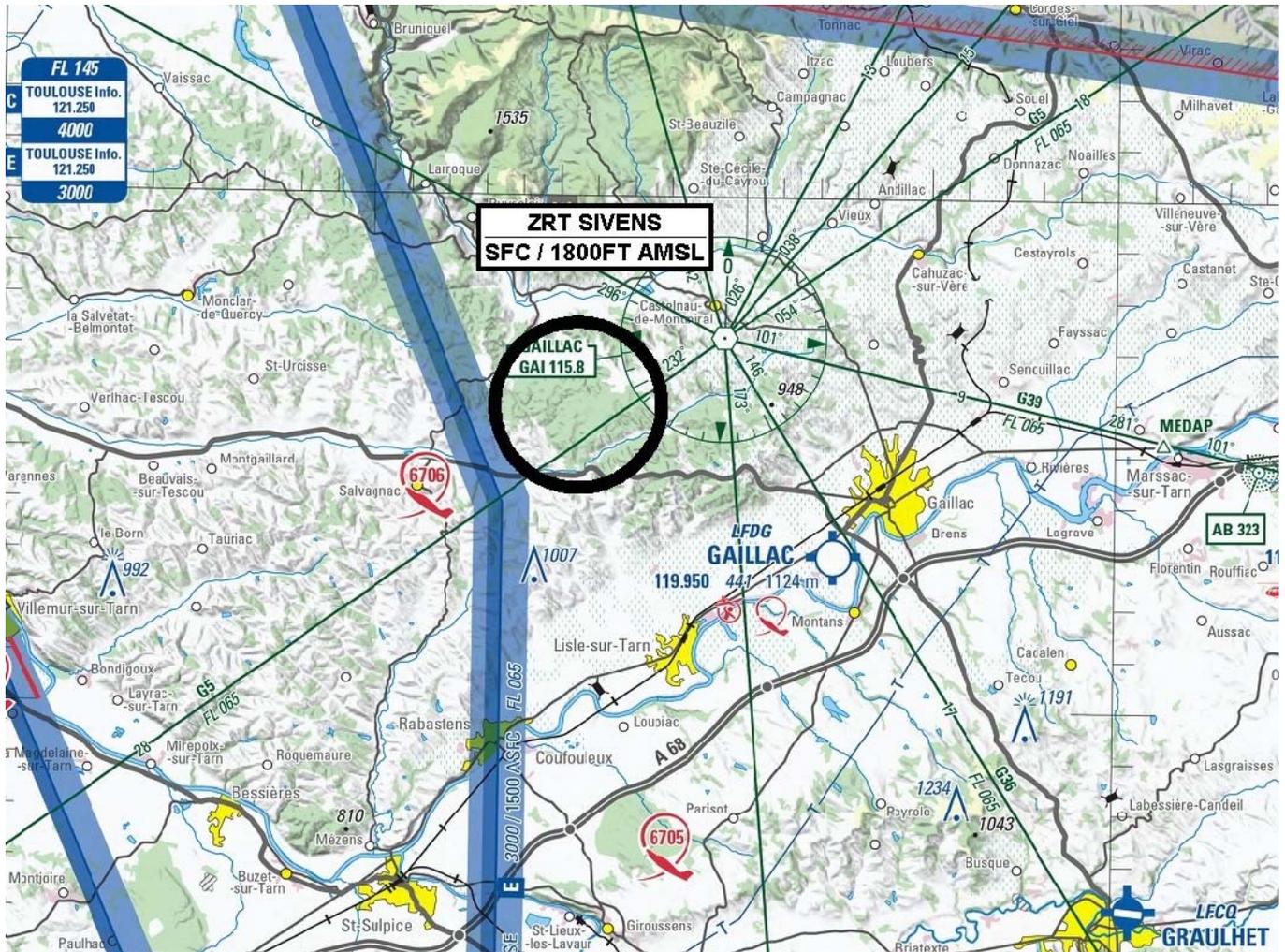


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) sur la forêt de Sivens (81)
En vigueur : Du jeudi 5 octobre 2023 au mercredi 28 février 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB – AD : Gaillac LFDG



ACTIVITÉ

Vols d'aéronefs sans équipage à bord.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT SIVENS activable par NOTAM avec préavis de 72 HR :
- Du 5 octobre au 22 décembre 2023 et du 2 janvier au 28 février 2024 :
LUN-VEN (sauf jours fériés) : 0800-SS (ETE : - 1 HR)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
TOULOUSE INFO : 121.250 MHz

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

ORGANISME GESTIONNAIRE

Responsable d'activité

SUP AIP N° 192/23**CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité publique lorsque leur mission ne leur permet pas le contournement de la ZRT après coordination avec le responsable d'activité

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales**

cercle de 1.62nm de rayon centré sur 43°55'54" N, 001°45'34" E

Limites verticales

SFC / 1800FT AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Responsable d'activité :

Téléphone : 07 82 79 44 19